

initiative et continuera à travailler en vue de la formation d'un consensus sur l'augmentation du nombre des produits visés.

L'ATI prévoit aussi l'examen des mesures non tarifaires. Le Comité de l'ATI a convenu en novembre 2000 d'adopter un programme de travail officiel en vue du recensement et de l'examen des mesures non tarifaires « à effets indus de distorsion du commerce » et s'est donné jusqu'à novembre 2001 pour tirer les conclusions de ces travaux. Dans ce contexte, le Canada continuera à faire progresser l'examen des politiques et procédures de licences d'importation, et d'autres parties à l'ATI ont déclaré souhaiter examiner d'autres questions telles que les normes et l'évaluation de la conformité.

Agriculture

La valeur annuelle des échanges mondiaux de produits agricoles est de l'ordre de 500 milliards de dollars américains. Le Canada s'efforce d'assurer la mise en oeuvre intégrale des engagements d'accès aux marchés et de ceux relatifs aux subventions négociés pendant le Cycle d'Uruguay en participant aux travaux de surveillance du Comité de l'agriculture de l'OMC. Ces travaux se poursuivront pendant toute l'année 2001. L'objectif du Canada est de renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles en ce qui concerne l'agriculture et d'obtenir des engagements contraignants de réduction du soutien et de la protection, afin d'assurer la mise en place d'un système de commerce des produits agricoles à la fois équitable et axé sur le marché. L'établissement concerté de règles applicables à tous les pays est une condition importante de l'élargissement de l'accès aux marchés mondiaux pour les produits canadiens, non seulement pour les marchandises agricoles en vrac, qui composent 27 p. 100 de nos exportations agroalimentaires, mais aussi pour les produits de consommation et les biens intermédiaires, qui représentent aujourd'hui 50 p. 100 et 23 p. 100 respectivement de nos exportations agroalimentaires. Les engagements de réduction du soutien et de la protection auront pour effet d'égaliser les chances, de sorte que les producteurs canadiens pourront concurrencer leurs homologues étrangers en misant sur leur avantage comparatif plutôt que de rivaliser avec des États prodigues de subventions.

L'Accord sur l'agriculture issu du Cycle d'Uruguay prescrivait aux membres de l'OMC d'ouvrir de nouvelles négociations sur l'agriculture en 2000. Ces négociations sont menées dans le cadre de réunions spéciales du

Comité de l'agriculture, dont les membres ont convenu d'un programme de travail pour leur première phase, qui s'est déroulée de mars 2000 à mars 2001. Environ 32 propositions ou communications ont été examinées aux réunions de juin, septembre et novembre 2000 et de février 2001, avant qu'on fasse le point pour conclure la première phase des négociations en mars 2001.

Dans ces négociations, le Canada poursuit les objectifs formulés dans le cadre de sa position de départ, publiée le 19 août 1999 par le ministre Pettigrew et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Lyle Vanclief. Le Canada a présenté lui-même une proposition en matière d'accès aux marchés et de soutien interne, et a souscrit à des propositions du Groupe de Cairns qui vont dans le sens de sa position de négociation initiale en ce qui concerne le soutien interne, la concurrence à l'exportation ainsi que les restrictions et les taxes à l'exportation. Le Canada poursuivra les objectifs suivants dans les négociations sur l'agriculture :

- la suppression aussi rapide que possible de tous les programmes de subventions à l'exportation et l'élaboration de règles propres à faire en sorte que les crédits à l'exportation, certaines formes d'aide alimentaire ou d'autres modes d'aide à l'exportation ne servent pas à tourner les engagements en matière de subventions à l'exportation;
- la réduction dans toute la mesure du possible ou la suppression du soutien interne à effet de distorsion sur le commerce, et un plafonnement global de toutes les formes de soutien interne;
- un élargissement réel et substantiel, par divers moyens, de l'accès aux marchés pour tous les produits agricoles et alimentaires;
- l'adoption de nouvelles disciplines touchant les restrictions et les taxes à l'exportation.

Les thèmes dominants de la position initiale du Canada dans les négociations sur l'agriculture sont les suivants : uniformiser les règles du jeu international de la concurrence; conserver au Canada ses instruments d'organisation méthodique du marché tels que la régulation de l'offre et la Commission canadienne du blé; élargir l'accès aux marchés pour les produits à valeur ajoutée; et élaborer des règles commerciales claires et exécutoires qui s'appliquent également à tous les pays. Cette position a été élaborée suite à un processus de consultation complexe avec les provinces, le secteur agroalimentaire et la société civile. Le gouvernement poursuit son dialogue avec les Canadiens pendant les négociations mêmes.